SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District.

Portant le No Municipal 253 rue Cherokee (Ilet borné par les rues McCarthy, Milnades et Mississippi).

Richard G Washington vs Needom James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90 252 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 211 rue Bar ane, entre Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 9 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné comme lot numéro sept (7) dans l'ilet numéro quarante-huit un, borné par les rues Cherokee, (Clinton), McCarthy, Milnades et Mississipi (De Armas) et mesurant trente pieds de face sur la rue Cherokee par cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

I. Termes et conditions:
COMPTANT POUR PAYER:

1° Un billet de $100 portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de 2 juillet 1906 jusqu'à paiement.

2° 10 0/0 honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt dudit billet du nouvel sur le montant du principal et de l'intérêt des billets non arrivés à maturité, ci-dessus décrits.

3° $12.34 montant des taxes payé par le défendeur.

4° Les frais et dépens du procès et la vente et les taxes (s'il y en a dues) sur ladite propriété.

II. L'adjudicataire devra retenir et en possession et nommer pour le montant de l'encheres le paiement des 4 billets de $100.00 chacun, garantis par hypothèque du vendeur par ladite propriété, conformément avec le billet ci, tous datés du 2 juillet 1906 et payables respectivement 2, 3, 4 et 5 ans après leur date, tous portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de leurs dates (jusqu'à paiement (l'intérêt après la vente devant être nommé par l'adjudicataire).

III. Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John Bentsch, Jr, avocat pour le demandeur.

6 août—6 13 20 27—sept 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 1543-1544 rue St-Louis, entre Villeret et Robertson.

L. A. Odile Vredenburgh vs August Huard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90,351—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 211 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 184, borné par les rues St. Louis, Villeret, Robertson et Ouest, mesurant en mesure nonantaine vingt-huit pieds cinq pouces de face à ladite rue St-Louis sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan fait par J. Brilly, voyer, le 30 janvier 1840, déposé pour référence en l'étude de A. M. Masureau, ancien notaire en cette ville.

Les bâtisses et améliorations portent les numéros municipaux 1543-1544 rue St-Louis.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

L. A. Hubert, avocat pour le demandeur.

23 juil—23 30—août 6 13 20 26

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Achetant Chacun de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1909.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'un annuaire ordinaire. Vous épargnez du temps, de l'argent et de l'ennui si vous procurez de suite un exemplaire. Les moyens sont limités.

Prenez Garde! Il ne Coûte que 1 1-2 Cents par Jour, Rendu à $4.00 pour 366 Jours.

Prix local, $3.00 par express, $3.45, suivant le rayon du prix.

—ADDR VE—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $3.00, y Compris l'Adresse Commerciale.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui seront vite consommés, [illegible]

SOARDS DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chambres 35 et 36, 626 Allée Commerciale, 626 de la rue Camp.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et de l'installation, etc., d'un Salon de liqueurs, Restaurant et Maison de Pension.

Ainsi les licences de Ville et d'Etat du salon de liqueurs pour l'année 1909.

A. Le Mon vs Joseph Caletta

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,536—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par consentement je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 9 août 1909, à 10:30 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Sur les lieux, No 1019 rue Decatur:

Tout le contenu et l'installation, etc., du Salon de liqueurs, Restaurant et Maison de Pension sur ladite lieux, conformément à un inventaire sur filière.

Ainsi la licence de ville de $500 et la licence d'Etat de $200 pour l'exploitation d'un salon de liqueurs en l'année 1909.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

F. J. Paturel, avocat du demandeur.

3 août 3 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal — rue Broad, entre St-Philippe et Dumaine (Ilet borné par la rue White).

Mlle L. A. Odile Vredenburgh vs August Huard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 90,351 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 211 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 353, borné par les rues Broad, Dumaine, St. Philippe et White, désigné par les Nos 25 et 26 d'après les titres et comme par plan de Bagnera, voyer, annexé à un acte de vente par Foy à Dunga, passé pardevant M. V. Dejean, notaire, le 7 août 1884, et mesurant d'après ledit plan, chacun vingt-neuf pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Broad, vingt-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent pieds chacun entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

L. A. Hubert, avocat pour la demanderesse.

23 juil—23 30—août 6 13 20 26

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES.

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité. CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS, Enseigne aux Dames.

août—

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Irène Woods (née Pasteur).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,521—Division D. — Attendu que John C. Woods a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Irène Woods (née Pasteur) décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John F. Tobin, avocat.

31 juil—31—août 5 9

Succession de Mary Jane Casey, épouse de Julius G. Stendel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,880—Division. E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julius G. Stendel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Porter Parker, avocat.

4 août—4 8 12

AVIS AUX CREANCIERS

William H. Taylor versus Vossberg Mineral Springs Company Limited, rec. vours.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 74,030 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George E. Smith, receveur dans cette affaire de Vossberg Mineral Springs Company Limited ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lyle Saxon, Richardson et Saxon, avocats.

30 juil—août 5 6

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 112. Nouvelle Orléans, La.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its-own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting, and in that directors thereof, but in case of such failure the said annual meeting shall be held on once thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or debts of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] of the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Middleton Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after no reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
M. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 843, February 16th 1906

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.